LE SITE GROUPEGECINA.COM

Category: Epargne
Tag: Enquête



Ce nom de domaine a été enregistré le 04/04/2022. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 08/06/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle. Il s'agit du deuxième site frauduleux usurpant l'identité de la société GECINA. Nous avons aussi identifié un troisième dénommé gecina-gestion.com. L'ensemble de nos recherches a été regroupé dans la page dédiée au 1er site frauduleux trouvé gecinainvest.com.

Le site internet

Il a été créé le 04/04/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/groupegecina.com

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !

Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 08/06/022.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

La société, victime de l'usurpation de son nom a mis un communiqué en ligne :

https://presse.gecina.fr/actualites/avertissement-fraude-4660-b28e9.html

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Nous avons identifié deux autres sites qui sont des sites frauduleux usurpant l'identité de la société Gecina. Vous trouverez le résultat de nos recherches sur les sites ayant usurpé le nom de la société GECINA avec le lien ci-après :

http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-gecinainvest-com-groupegecina-com-gecina-gestion-com/

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr